

DIPLÔME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



Les objectifs

DEAP 2021-2022

- Dispenser des soins dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité.
- Réaliser des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.
- S'inscrire dans une approche globale de l'enfant et prendre en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.
- Participer à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

Aucun diplôme requis pour s'inscrire à la sélection

Sélection sur dossier et entretien

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel (cursus partiel titrés) :
DEAS, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT

2 voies pour la formation menant au DEAP

En formation initiale ou continue

OU

En formation apprentissage

Formation en 10 mois
Septembre à juillet

Formation payante
Prise en charge par la Région Île de France : sous conditions ⁽¹⁾

Avoir plus de 17 ans au moment de l'entrée en formation

Être admis à la sélection

Candidat en situation de handicap, statut RQTH, se rapprocher de l'IFAP-IFAS ⁽¹⁾

Formation en 16 mois
Septembre à décembre

Formation gratuite et rémunérée ⁽¹⁾

Avoir plus de 17 ans et moins de 30 ans au moment de l'entrée en formation

Être admis à la sélection

Être signataire ou en cours de signature d'un contrat d'apprentissage

Candidat en situation de handicap, statut RQTH, se rapprocher de l'IFAP-IFAS ⁽¹⁾

(1) Devis et renseignements sur demande par mail à inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com

Règlement financier accessible en ligne, dans le dossier d'inscription

(*) Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au DEAS, sous réserve de modification des textes

DIPLÔME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



CARCADO-SAISSEVAL

La formation

DEAP 2021-2022

8 modules (*) d'une durée de 17 semaines (sur la base de 35 heures hebdomadaires).

- 1- Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne
- 2- Etat clinique d'une personne
- 3- Les soins à l'enfant
- 4- Ergonomie
- 5- Relation et communication
- 6- Hygiène des locaux hospitaliers
- 7- Transmission des informations
- 8- Organisation du travail

**Dispense de certains modules pour les titulaires du Bac Pro ASSP, du Bac Pro SAPAT et des cursus partiels titrés*

Les stages

6 stages (*) de 4 semaines

Effectués en milieu hospitalier et extrahospitalier sur une durée de 24 semaines (sur la base de 35 heures par semaine).

**Dispense de certains stages pour les titulaires du Bac Pro ASSP, du Bac Pro SAPAT et des cursus partiels titrés.*

La validation de la formation

Evaluation continue et modulaire tout au long de la formation

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture de niveau V, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

Les perspectives professionnelles

Le titulaire du DEAP exerce sa profession auprès des enfants au sein :

- Des établissements d'accueil de jeunes enfants (Crèche, Halte-Garderie, Multi-Accueil...).
- Des centres de rééducation pour enfants handicapés.
- Des services de maternité et de pédiatrie.
- Des centres de protection maternelle et infantile.
- Des pouponnières, centres maternels.

Les passerelles

Par la formation professionnelle continue, l'auxiliaire de puériculture peut s'orienter vers d'autres métiers paramédicaux (infirmier, aide-soignant,)

(1) Devis et renseignements sur demande par mail à inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com

Règlement financier accessible en ligne, dans le dossier d'inscription

(*) Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au DEAS, sous réserve de modification des textes